

Catalogue de formations 2026

Formations Santé et Sécurité au Travail & RSE



Présentation agence Delphine Hun

L'agence Delphine Hun est une entreprise de conseil et de formation en prévention des risques qui a pour objectif d'accompagner les professionnels dans le respect la réglementation en vigueur, en Santé et Sécurité au Travail.

L'agence Delphine Hun a été créée en janvier 2019 et est enregistrée sous :

- Numéro SIRET : 844 374 983 00022
- Numéro de déclaration d'activité auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine : 75640484064



Nos actions de formations sont certifiées Qualiopi. Le certificat Qualiopi est disponible sur demande ou sur le site internet <https://agence-delphinehun.fr/wp-content/uploads/2024/08/delphine-hun-Certificat-Qualiopi.pdf>

Compétences

L'agence s'appuie sur des formatrices et formateurs aux compétences reconnues et certifiées en Santé et Sécurité au Travail et en prévention des risques professionnels (formateurs enregistrés IPRP auprès de la DREETS Nouvelle-Aquitaine).

Les compétences des formatrices et formateurs sont vérifiées par l'organisme de formation (attestations, certificats et agréments) et mises à jour régulièrement.

Expertise

Nos formatrices et formateurs ont une expertise dans le domaine de la Santé et la Sécurité au Travail et sont en mesure de vous accompagner :

- Dans votre évaluation des risques professionnels (identification et hiérarchisation des risques, propositions de mesures correctives et préventives, formalisation du DUER)
- Dans l'analyse des accidents du travail recensés dans votre établissement
- Dans la réalisation d'audit Santé et Sécurité de votre établissement ou de votre chantier

Nous sommes également en mesure de vous accompagner dans la mission externalisée de Référent Santé et Sécurité au Travail pour vous aider à répondre à vos obligations réglementaires en la matière.

Accessibilité et adaptation

Nos formations peuvent être réservées 15 jours en avance, sous réserve de nos disponibilités. La date est considérée comme bloquée sous réserve d'acceptation du devis.

Les dates d'entrée en formation sont ouvertes tout au long de l'année.

Les formations sont essentiellement assurées sur le lieu de travail des salariés afin de s'adapter aux contraintes organisationnelles des structures et sensibiliser les collaborateurs directement à leurs postes de travail.

Les formations proposées répondent au cadre réglementaire en matière de Santé et Sécurité au Travail et s'adaptent également aux besoins spécifiques des structures en lien avec le secteur d'activité.

Nous sommes là pour vous accompagner en créant pour vous un programme sur mesure.

Les formations se déroulent en présentiel dans une salle claire et éclairée, accessible conformément à la réglementation en vigueur.

Les formations sont organisées de manière à répondre aux recommandations en matière de handicap (selon les catégories de handicap). Des stratégies d'apprentissages adaptées sont mises en place et des temps de pause sont également prévus de manière régulière pour la récupération et la détente et prévenir les ruptures de parcours.

A qui s'adressent les formations ?

Le catalogue de formations proposées permet aux employeurs de répondre aux exigences réglementaires en matière de Santé et Sécurité et Travail.

Les formations s'adressent à toute personne en situation de travail (salariés, intérimaires, apprentis, chefs d'entreprises, ...) et toute structure ayant des salariés (entreprise, collectivité, association, ...).

Les formations sont accessibles à tous (Personnes en Situations de Handicap) et un interlocuteur handicap est désigné pour répondre à vos besoins d'adaptations spécifiques.

Le contenu de la formation est adapté aux spécificités de votre secteur d'activité (bâtiment, travaux publics, travaux forestiers ou agricoles, transport, métiers de bouche, commerce, profession libérale, milieu associatif, etc.).

Nous pouvons créer des programmes de formation sur mesure qui répondent à vos besoins et vos problématiques en matière de Santé et Sécurité au Travail.

Les formations allient différentes pédagogies : expositive, démonstrative, mises en situation théoriques et pratiques, ludopédagogie.

Afin de favoriser l'engagement des stagiaires nos formations intègrent des temps de remédiations et des pauses régulières permettant la récupération et la détente.

La ludopédagogie permet également une participation active et un engagement des stagiaires.

Comment se déroule la préparation des formations ?

Après détermination de vos besoins (type de formation, personnes concernées, lieu de formation, date souhaitée, modalités de financement, ...) nous passons à la contractualisation qui reprend tous les éléments définis préalablement.

Deux semaines avant le démarrage de la formation vous recevez par courriel toutes les informations concernant le déroulement de la formation : convocation, livret d'accueil des stagiaires et règlement intérieur. Un recueil des besoins des stagiaires est également transmis afin d'identifier les éventuels besoins spécifiques dont les stagiaires souhaiteraient nous informer en toute discrétion.

Financement des formations

Notre Organisme de Formation est certifié QUALIOPi depuis le 13 août 2024 au titre des actions de formations (certificat Qualiopi disponible sur demande ou sur le site internet : <https://agence-delphinehun.fr/wp-content/uploads/2024/08/delphine-hun-Certificat-Qualiopi.pdf>).

Notre Organisme de Formation est un prestataire de services proposant des actions de formations aux entreprises. Charge à vous, bénéficiaire, de solliciter votre opérateur de compétences (OPCO) pour l'obtention d'une prise en charge partielle ou totale du coût des formations dispensées.

L'Organisme de Formation ne saurait être tenu responsable en cas de non-remboursement ou de refus de prise en charge par un OPCO. Il vous appartient de vous assurer, en amont de la formation, des conditions et délais requis par votre OPCO afin de garantir une éventuelle prise en charge financière. Nous vous recommandons au bénéficiaire de vous rapprocher de votre OPCO afin de connaître les démarches et délais de prise en charge.

Toute prestation de formation engagée reste due selon les termes contractuels de la présente convention, indépendamment des décisions de remboursement de l'OPCO.

Passeport Prévention : comment ça marche ?

Les formations en Santé et Sécurité de catégorie 3 (formations avec un objectif spécifique prévu par la réglementation) ou catégorie 4 (formations répondant à l'obligation générale de formation de l'employeur) doivent être déclarées dans le passeport prévention par l'Organisme de formation à compter du 1er juillet 2026.

La plupart des formations de notre catalogue entrent dans la catégorie 3 ou 4. Un simulateur vous permet de vérifier l'éligibilité de la formation au passeport prévention : <https://passeport-prevention.travail-emploi.gouv.fr/simulateur>.

Pour les formations qui entrent dans le cadre du Passeport Prévention, le numéro de sécurité sociale (NIR) des stagiaires doit être communiqué à l'Organisme de Formation. Cette saisie est essentielle pour permettre le renseignement du passeport prévention. Vous êtes en droit de refuser de communiquer cette information à l'Organisme de Formation ; dans ce cas la responsabilité de renseigner le Passeport revient à l'employeur.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez connaître nos formations concernées ainsi que les modalités de saisie du passeport prévention.

RGPD

Les informations demandées, sous quelque forme que ce soit, par un organisme de formation au candidat à une action telle que définie à l'article L6313-1 du Code du Travail, à un stagiaire ou un apprenti ne peuvent avoir comme finalité que d'apprécier son aptitude à suivre l'action de formation, qu'elle soit sollicitée, proposée ou poursuivie. Ces informations doivent présenter un lien direct et nécessaire avec l'action de formation, et il doit y être répondu de bonne foi.

Conformément à la législation en vigueur, les informations recueillies font l'objet d'un traitement loyal, répondant aux obligations de finalité, de pertinence, de durée de conservation, de droits des personnes, de sécurité et de documentation.

Ceci implique notamment que les données personnelles collectées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition à communication et de suppression sur simple demande par email à delphine.hun@outlook.fr.

Notre catalogue de formations en prévention des risques professionnels

FORMATION	Intitulé de la formation	Durée	Tarif intra (*)	Tarif inter (*)
	Sauveteur Secouriste du Travail			
	SST Formation initiale (Art R4224-15)	2 jours 14 heures	2 000 €	225 €
	SST MAC (Art R4224-15) Maintien et Actualisation des Compétences	1 jour 7 heures	1 200 €	150 €
	Prévention des risques en entreprise			
	Référent Santé et Sécurité au Travail (L4644-1)	5 jours 35 heures	6 000 €	3 500 €
	Gestes et Postures, prévention des TMS (Art R4541 -8)	7 heures	1 500 €	/
	Formations en Santé et Sécurité au Travail sur mesure	A partir de 3h30	<i>Nous consulter Tarifs à partir de 700 € HT</i>	/

(*) *Précisions :*

Les tarifs s'entendent Hors Taxes (HT)

Les tarifs s'entendent hors déclaration du passeport prévention

Tarif intra : tarif par groupe de 4 à 10 stagiaires

Tarif inter : tarif par stagiaire

Nous consulter pour toute demande de groupe supérieurs à 10 stagiaires.

Location éventuelle de salle et frais de déplacements éventuels en supplément.

Les sessions de formations sont ouvertes toute l'année : nous contacter pour connaître les dates.

Nous contacter également pour toute demande spécifique et établir un programme sur mesure selon vos attentes et vos besoins :

- Conception et animation d'ateliers de prévention des risques
- Conception et animation de quart d'heure sécurité (Obligation de moyens renforcés de l'employeur)
- Conception et animation de formation sur mesure

Programmes des formations



Sauveteur Secouriste du Travail



A l'issue de la formation les stagiaires seront capables d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, en préservant l'état de la victime dans l'attente des secours organisés conformément aux techniques et conduites à tenir en vigueur. Ils seront capables de situer le sauvetage secourisme du travail dans la santé et sécurité au travail et d'adopter une attitude de préventeur dans l'entreprise.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Situer le sauvetage secourisme du travail dans la santé et sécurité au travail
- Sensibiliser pour être capable d'adopter une attitude de préventeur dans l'entreprise
- Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident en préservant l'état de la victime dans l'attente des secours organisés

PROGRAMME DE LA FORMATION :

Intervenir face à une situation d'accident du travail :

- Situer le cadre juridique de son intervention
- Réaliser une protection adaptée
- Examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise :

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)



PUBLIC CONCERNE : Toute personne travaillant en entreprise

PRE-REQUIS : Cette formation ne nécessite pas de prérequis

EFFECTIFS :

4 mini à 10 pers. maximum



DUREE : 2 jours (14 heures)

FORMATION : En présentiel

FORMATEUR : Formation dispensée par un organisme habilité par le réseau CARSAT /INRS et par un formateur certifié



VALIDATION : Le certificat SST est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre une session de maintien et d'actualisation de ses compétences de SST pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.

TARIF : Sur demande

PASSEPORT PREVENTION : informations sur demande

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

Formation théorique et pratique avec démonstration des gestes par le formateur. Des exercices d'apprentissages sont réalisés pour chaque participant.

Matériel pédagogique : plan d'intervention, plan d'action et de prévention, mannequins de secourismes, défibrillateur, accessoires pour scénarios de simulations d'accidents

MODALITES D'EVALUATION

Epreuves formatives et certificatives :

L'aptitude est évaluée selon les critères définis par l'INRS dans le référentiel de formation. Chaque candidat est évalué individuellement à partir d'un accident du travail simulé

A l'issue de la formation un certificat SST est délivré :

- aux candidats ayant suivi l'intégralité de la formation
- aux candidats ayant satisfaits à l'ensemble des épreuves certificatives mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST

Le programme de formation et les moyens pédagogiques sont conformes à ceux définis par l'INRS dans les documents de référence en vigueur.

A l'issue de la formation les stagiaires auront maintenu et actualisé leurs compétences de SST pour intervenir efficacement face à une situation d'accident, conformément aux éventuelles évolutions des techniques et conduites à tenir.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Maintenir et actualiser ses compétences de SST à un niveau au moins équivalent ou voire supérieur à celui de sa formation initiale :

- Situer le sauvetage secourisme du travail dans la santé et sécurité au travail
- Sensibiliser pour être capable d'adopter une attitude de préventeur dans l'entreprise
- Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident en préservant l'état de la victime dans l'attente des secours organisés

PROGRAMME DE LA FORMATION :

Intervenir face à une situation d'accident du travail :

- Resituer le cadre juridique de son intervention
- Réaliser une protection adaptée
- Examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise :

- Resituer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)



PUBLIC CONCERNE : Toute personne travaillant en entreprise

PRE-REQUIS : Être titulaire du certificat de SST de moins de 24 mois

EFFECTIFS :

4 mini à 10 pers. maximum



DUREE : 1 jour (7 heures)

FORMATION : En présentiel

FORMATEUR : Formation dispensée par un organisme habilité par le réseau CARSAT /INRS et par un formateur certifié



VALIDATION : Le certificat SST est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre une session de maintien et d'actualisation de ses compétences de SST pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.

TARIF : Sur demande

PASSEPORT PREVENTION : informations sur demande

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

Formation théorique et techniques avec démonstration des gestes par le formateur. Des exercices d'apprentissages sont réalisés pour chaque participant.

Matériel pédagogique : plan d'intervention, plan d'action et de prévention, mannequins de secourismes, défibrillateur, accessoires pour scénarios de simulations d'accidents

MODALITES D'EVALUATION

Epreuves formatives et certificatives :

L'aptitude est évaluée selon les critères définis par l'INRS dans le référentiel de formation. Chaque candidat est évalué individuellement à partir d'un accident du travail simulé

A l'issue de la formation un certificat SST est délivré :

- aux candidats ayant suivi l'intégralité de la formation
- aux candidats ayant satisfaits à l'ensemble des épreuves certificatives mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST

Le programme de formation et les moyens pédagogiques sont conformes à ceux définis par l'INRS dans les documents de référence en vigueur.

Gestes et Postures, prévention des TMS



A l'issue de la formation les stagiaires seront capables d'appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'efforts et pourront adopter un comportement adapté en rapport avec la charge manutentionnée.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Comprendre les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS), leurs conséquences sur les salariés et les entreprises
- Identifier les facteurs de risque des TMS selon la branche d'activité
- Savoir analyser les contraintes de son environnement de travail
- Comprendre les principes d'économie d'effort et de sécurité physique
- Acquérir les gestes et les positions efficaces pour se préserver en manutention et manipulation manuelle

PROGRAMME DE LA FORMATION :

Théorie

- Définir et comprendre les AT (accidents du travail) et MP (maladies professionnelles) et les risques de sa branche professionnelle en lien avec les manutentions
- Comprendre le corps humain : notions d'anatomie et physiologie
- Identifier les TMS et leurs mécanismes d'apparitions et les facteurs de risques

Appliquer les principes de sécurité physique et d'économies d'effort (enseignements pratiques) :

- Etude des postures en lien avec les activités professionnelles des apprenants (*in situ*)
- Connaître et appliquer les principes d'économies d'efforts
- S'entraîner aux gestes corrects à effectuer et aux gestes à éviter

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

Apports de connaissances théoriques et techniques en lien avec la branche professionnelle et échanges interactifs permanents avec les apprenants.

Pédagogie par l'action : Observation des postures en situation de travail, mise en pratique pédagogiques et entraînement aux gestes et postures avec port de charges différentes.

MODALITES D'EVALUATION

Evaluation des connaissances théoriques et des compétences pratiques donnant lieu à la remise d'un certificat de réalisation en fin de formation.



PUBLIC CONCERNE : Toute personne travaillant en entreprise et étant amenée à manipuler des charges ou réaliser des mouvements répétitifs

PRE-REQUIS : Cette formation ne nécessite pas de prérequis

EFFECTIFS : 4 mini à 10 pers. maximum



DUREE : 1 jour (7 heures)

FORMATION : En présentiel, sur le site de l'entreprise

FORMATEUR : Formateur Gestes et Postures et Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP)



VALIDATION : Certificat de Réalisation

TARIF : Sur demande

PASSEPORT PREVENTION : informations sur demande

A l'issue, les stagiaires seront capables d'identifier les facteurs de TMS dans leur travail et de mettre en place des mesures de prévention pour travailler en sécurité.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Comprendre le corps humain, les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS), leurs conséquences sur les salariés et les entreprises
- Identifier les facteurs de risque des TMS selon la branche d'activité
- Savoir analyser les contraintes de son environnement de travail
- Adopter les bonnes postures de travail

PROGRAMME DE LA FORMATION :

Les Troubles Musculo-Squelettiques (partie théorique) :

- Définir les TMS, identifier les pathologies
- Comprendre le fonctionnement des articulations
- Identifier les facteurs de risques spécifiques aux métiers du bâtiment (port des charges et postures contraignantes)
- Mettre en place les mesures de prévention (théorie)

Les bonnes pratiques au poste de travail (partie pratique) :

- Eveil musculaire avant la prise de poste
- Manutentions manuelles en sécurité
- Postures de travail adaptées

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

Apports de connaissances théoriques et techniques en lien avec la branche professionnelle et échanges interactifs permanents avec les apprenants.

Apprentissage par la ludopédagogie.

MODALITES D'EVALUATION

Évaluation des compétences à chaque étape de la formation (théoriques et pratiques)



PUBLIC CONCERNE : Tous les salariés de l'entreprise

PRE-REQUIS : Cette formation ne nécessite pas de prérequis

EFFECTIFS : 4 à 12 personnes



DUREE : 4 heures

FORMATION : En présentiel, sur le site de l'entreprise

FORMATEUR : Formateur Gestes et Postures et Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP)



VALIDATION : Certificat de Réalisation

TARIF : Sur demande

PASSEPORT PREVENTION : informations sur demande

A l'issue, les stagiaires seront capables d'identifier les facteurs de TMS dans leur travail et de mettre en place des mesures de prévention au poste de travail.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Comprendre les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS), leurs conséquences sur les salariés et les entreprises
- Identifier les facteurs de risque des TMS au travail sur écran
- Savoir organiser son poste de travail
- Appliquer des exercices pour diminuer les contraintes

PROGRAMME DE LA FORMATION :

Les Troubles Musculo-Squelettiques (partie théorique) :

- Définir les TMS
- Comprendre le fonctionnement des articulations
- Identifier les facteurs de risques spécifiques au travail sur écran

Les bonnes pratiques au poste de travail (partie pratique) :

- Organiser son poste de travail
- Diminuer les contraintes au poste de travail : intérêt des pauses actives

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

Apports de connaissances théoriques et techniques en lien avec la branche professionnelle et échanges interactifs permanents avec les apprenants.
Apprentissage par la ludopédagogie.

MODALITES D'EVALUATION

Évaluation des compétences à chaque étape de la formation (théoriques et pratiques).



PUBLIC CONCERNE : Tous les salariés de l'entreprise

PRE-REQUIS : Cette formation ne nécessite pas de prérequis

EFFECTIFS : 4 à 6 personnes



DUREE : 2 heures

FORMATION : En présentiel, sur le site de l'entreprise

FORMATEUR : Formateur Gestes et Postures et Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP)



VALIDATION : Certificat de Réalisation

TARIF : Sur demande

PASSEPORT PREVENTION : informations sur demande

A l'issue de la formation les stagiaires seront capables d'appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'efforts et pourront adopter un comportement adapté en rapport avec la charge manutentionnée.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Comprendre les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS), leurs conséquences sur les salariés et les entreprises
- Identifier les facteurs de risque des TMS selon la branche d'activité
- Savoir analyser les contraintes de son environnement de travail
- Acquérir les gestes et les positions efficaces pour se préserver à son poste de travail et manipulation manuelle

PROGRAMME DE LA FORMATION :

Théorie

- Comprendre le corps humain : notions d'anatomie et physiologie
- Identifier les TMS et leurs mécanismes d'apparitions et les facteurs de risques

Appliquer les gestes et les positions efficaces pour se préserver à son poste de travail (enseignements pratiques) :

- Etude des postures en lien avec les activités professionnelles des apprenants (*in situ*)
- Connaître et appliquer les principes d'économies d'efforts
- S'entraîner aux gestes corrects à effectuer et aux gestes à éviter
- Réaliser un réveil musculaire

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

Apports de connaissances théoriques et techniques en lien avec la branche professionnelle et échanges interactifs permanents avec les apprenants.

Apprentissages théoriques et pratiques par le biais de la ludopédagogie.

Pédagogie par l'action : Observation des postures en situation de travail, mise en pratique pédagogiques et entraînement aux gestes et postures au poste de travail.

MODALITES D'EVALUATION

Evaluation des connaissances théoriques et des compétences pratiques donnant lieu à la remise d'un certificat de réalisation en fin de formation.



PUBLIC CONCERNE : Toute personne travaillant en entreprise et étant amenée à manipuler des charges ou réaliser des mouvements répétitifs

PRE-REQUIS : Cette formation ne nécessite pas de prérequis

EFFECTIFS : 4 mini à 10 pers. maximum



DUREE : 1 jour (7 heures)

FORMATION : En présentiel, sur le site de l'entreprise

FORMATEUR : Formateur Gestes et Postures et Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP)



VALIDATION : Certificat de Réalisation

TARIF : Sur demande

PASSEPORT PREVENTION : informations sur demande

Prévention des risques en entreprise



A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables d'intégrer les missions de « salarié compétent dans les activités de protection et de prévention des risques professionnels » afin de développer efficacement la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Identifier le cadre juridique en Santé et Sécurité au Travail
- Identifier le rôle et les missions du Référent Santé et Sécurité au Travail
- Appliquer la réglementation en santé et sécurité au Travail
- Etablir une démarche de Prévention des Risques professionnels
- Mettre en application son rôle de Référent Santé et Sécurité au Travail au sein de son entreprise

PROGRAMME DE LA FORMATION :

Le Référent Santé et Sécurité au Travail et la réglementation en Santé et Sécurité au Travail

- Le cadre juridique du Référent Santé et Sécurité au Travail
- Les rôles et les missions du Référent Santé et Sécurité au Travail
- Le cadre juridique de la prévention des risques professionnels
- Les documents et affichages obligatoires

La démarche de prévention des risques professionnels

- Les enjeux de la prévention
- Le coût des AT et maladies professionnelles pour votre structure
- Les notions clés liées à la santé et à la sécurité (maladie professionnelle, accident de trajet, taux de gravité, danger grave et imminent...)
- Les rôles et missions des acteurs de la prévention internes et externes à l'entreprise
- Les 9 principes généraux de la prévention
- Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels



PUBLIC CONCERNE : Toute personne travaillant en entreprise et désignée pour être référent Santé et Sécurité au Travail

PRE-REQUIS : Cette formation ne nécessite pas de prérequis

EFFECTIFS : 1 mini à 8 pers. maximum



DUREE : 5 jours (35 heures)

FORMATION : En présentiel, sur le site de l'entreprise

FORMATEUR : Formateur de Référent en Santé et Sécurité au Travail et Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP)



VALIDATION : Certificat de réalisation

TARIF : Sur demande

PASSEPORT PREVENTION : informations sur demande

PROGRAMME DE LA FORMATION (SUITE) :

Les missions spécifiques du Référent Santé et Sécurité au Travail :

- Analyser les accidents du travail et les maladies professionnelles
- Définir et mener un plan d'action adapté à son entreprise
- Définir l'accueil des nouveaux arrivants
- Gérer la co-activité
- Administrer un Registre d'Accidents Bénins
- Mettre en place les procédures de vérifications

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

Apport de connaissance en lien avec la branche professionnelle et
Échanges interactifs avec les stagiaires
Mises en situation pédagogiques
Travaux de groupe et sous-groupes.

Boîte à outils dématérialisée co-construite avec les stagiaires selon les missions qui leurs seront confiées par l'employeur.

MODALITES D'EVALUATION

Questionnaire de positionnement au démarrage de la formation

Évaluation écrite des compétences en fin de formation

Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur)

Le contrôle des connaissances et l'évaluation donnent lieu à la remise d'un certificat de réalisation en fin de formation.

A l'issue de la formation, les stagiaires pourront être acteurs de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise sur la thématique suivante définie en lien avec l'employeur :

- L'accueil en entreprise
- Les mesures de prévention au poste de travail

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET PROFESSIONNELS :

- Mettre en place l'accueil des nouveaux arrivants
- Identifier le cadre réglementaire de l'accueil
- Identifier le cadre réglementaire de la prévention des risques professionnels
- Appliquer la prévention des risques à son poste de travail

PROGRAMME DE LA FORMATION :

Mettre en place l'accueil des nouveaux arrivants

- Le cadre réglementaire de l'accueil
- La démarche d'accueil
- La formalisation de l'accueil des nouveaux arrivants
- L'intérêt de l'accueil

La prévention des risques à son poste de travail

- Le cadre réglementaire de la prévention des risques professionnels : les 9 Principes Généraux de Prévention
- La mise en application des 9 Principes Généraux de Prévention à son poste de travail

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

Apports théoriques en lien avec la branche professionnelle
Echanges, analyse et retours d'expériences
Mises en situations pédagogiques avec exercices
Apprentissage par la ludopédagogie

MODALITES D'EVALUATION

Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via jeux et entretiens avec le formateur).

Le contrôle des connaissances et l'évaluation donnent lieu à la remise d'un certificat de réalisation en fin de formation.



PUBLIC CONCERNE :

Toute personne travaillant en entreprise

PRE-REQUIS : Cette formation ne nécessite pas de prérequis

EFFECTIFS : 4 mini à 10 pers.

(Nombre plus important : nous consulter)



DUREE : ½ journée (3h30)

FORMATION : En présentiel, sur le site de l'entreprise

FORMATEUR : Formateur de Référent en Santé et Sécurité au Travail et Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP)



VALIDATION : Remise d'un certificat de réalisation

TARIF : Sur devis

PASSEPORT PREVENTION : informations sur demande

A l'issue de la formation, les stagiaires pourront être acteurs de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise, créer, suivre et mettre à jour le DUER de l'entreprise.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Identifier le cadre juridique en Santé et Sécurité au Travail
- Comprendre le DUER
- Identifier et évaluer les risques professionnels dans son entreprise
- Rédiger un plan d'actions (ou PAPRI Pact)
- Assurer le suivi et la mise à jour du DUER

PROGRAMME :

La réglementation en Santé et Sécurité au Travail

- Le cadre juridique en Santé et Sécurité au Travail

Le DUER

- Contenu du DUER
- Identifier et évaluer les risques de l'entreprise
- Identifier les mesures existantes
- Proposer des mesures à travers un plan d'actions ou PAPRI Pact
- Mettre à jour le DUER

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

Apports théoriques en lien avec la branche professionnelle
Echanges et retours d'expériences
Exercices de mise en situation
Modèle DUER fourni

MODALITES D'EVALUATION

Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur).

Le contrôle des connaissances et l'évaluation donnent lieu à la remise d'un certificat de réalisation sanctionnant la formation.



PUBLIC CONCERNE : Toutes personnes intervenants sur la réalisation et mise à jour du DUER

PRE-REQUIS : Cette formation ne nécessite pas de prérequis

EFFECTIFS : 2 mini à 10 pers.



DUREE : 1 Journée

FORMATION : En présentiel, sur le site de l'entreprise

FORMATEUR : Formateur de Référent en Santé et Sécurité au Travail et Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP)



VALIDATION : Remise d'un certificat de réalisation à l'issue de la formation

TARIF : Sur demande

PASSEPORT PREVENTION : informations sur demande

A l'issue de la formation, les stagiaires pourront être acteurs de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise et mettre en place une culture sécurité au sein de l'entreprise.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Appliquer la réglementation en santé et sécurité au travail
- Mettre en place une démarche de prévention des risques professionnels
- Mobiliser l'encadrement pour faire vivre la culture sécurité sur le terrain

PROGRAMME :

La démarche de prévention des risques professionnels

- Le cadre juridique en Santé et Sécurité au Travail
- Les enjeux de la prévention
- L'évaluation des risques professionnels

Le rôle du manager dans la culture sécurité

- Rôle de l'encadrement
- Donner du sens aux règles
- Outils pour faire vivre la sécurité au quotidien

Les engagements du manager

- La posture du manager
- Plan d'action collectif
- Pérenniser la culture sécurité

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

Participatif et collaboratif

Apports théoriques en lien avec la branche professionnelle

Echanges et retours d'expériences

MODALITES D'EVALUATION

Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur).

Le contrôle des connaissances et l'évaluation donnent lieu à la remise d'un certificat de réalisation sanctionnant la formation.



PUBLIC CONCERNE : Direction et encadrement

PRE-REQUIS : Cette formation ne nécessite pas de prérequis

EFFECTIFS : 2 mini à 10 pers.



DUREE : 1/2 Journée

FORMATION : En présentiel, sur le site de l'entreprise

FORMATEUR : Formateur de Référent en Santé et Sécurité au Travail et Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP)



VALIDATION : Remise d'un certificat de réalisation à l'issue de la formation

TARIF : Sur demande

PASSEPORT PREVENTION : informations sur demande

A l'issue de la formation, les stagiaires pourront être acteurs de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise et animer la démarche de prévention au sein de l'entreprise.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Identifier le cadre juridique en Santé et Sécurité au Travail
- Appliquer la réglementation en santé et sécurité au travail
- Etablir une démarche de prévention des risques professionnels
- Identifier et évaluer les risques professionnels dans son entreprise
- Animer une démarche de prévention au sein de son entreprise

PROGRAMME :

La réglementation en Santé et Sécurité au Travail

- Le cadre juridique en Santé et Sécurité au Travail

La démarche de prévention des risques professionnels

- Les enjeux de la prévention
- Les AT et maladies professionnelles
- Les rôles et missions des acteurs de la prévention internes et externes à l'entreprise
- Les 9 principes généraux de la prévention
- L'évaluation des risques professionnels

Animer la démarche de prévention

- L'accueil des salariés
- Le plan de prévention
- Les outils d'animation

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

Apports théoriques en lien avec la branche professionnelle
Echanges et retours d'expériences
Apprentissage par la ludopédagogie

MODALITES D'EVALUATION

Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur).

Le contrôle des connaissances et l'évaluation donnent lieu à la remise d'un certificat de réalisation sanctionnant la formation.



PUBLIC CONCERNE : Encadrement de chantier

PRE-REQUIS : Cette formation ne nécessite pas de prérequis

EFFECTIFS : 2 mini à 10 pers.



DUREE : 1 Journée

FORMATION : En présentiel, sur le site de l'entreprise

FORMATEUR : Formateur de Référent en Santé et Sécurité au Travail et Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP)



VALIDATION : Remise d'un certificat de réalisation à l'issue de la formation

TARIF : Sur demande

PASSEPORT PREVENTION : informations sur demande

La RSE



A l'issue de la formation les stagiaires seront capables d'identifier les enjeux prioritaires dans leur organisation et définir une vision stratégique intégrant la RSE comme levier de performance.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Comprendre les enjeux stratégiques de la RSE (risques & opportunités)
- Intégrer la RSE dans la vision, la gouvernance et la stratégie d'entreprise
- Définir des priorités RSE alignées avec le modèle économique
- Piloter la performance RSE au niveau stratégique

PROGRAMME DE LA FORMATION :

Les enjeux de la RSE

- Découverte et définitions de la RSE
- Comprendre les enjeux sociaux, environnementaux et éthique
- Identifier les impacts positifs et négatifs au sein de son organisation

Définir une stratégie RSE :

- Comprendre la RSE comme levier de performance
- Fixer la vision, les priorités et les responsabilités internes
- Définir les principes de gouvernance
- Comprendre le rôle de la Direction

Déployer la stratégie RSE :

- Définir une vision RSE pour son organisation
- Définir des actions concrètes selon les enjeux
- Définir des indicateurs de suivi pertinents
- Communiquer sur la RSE
- Intégrer les principes d'amélioration continue

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

Apports de connaissances théoriques et techniques, échanges de pratiques, ateliers collaboratifs.

MODALITES D'EVALUATION

Evaluation des connaissances théoriques et des compétences pratiques donnant lieu à la remise d'un certificat de réalisation en fin de formation.



PUBLIC CONCERNE : Toute personne en encadrement ou direction

PRE-REQUIS : Cette formation ne nécessite pas de prérequis

EFFECTIFS : 2 mini à 10 pers. maximum



DUREE : 1 jour (7 heures)

FORMATION : En présentiel, sur le site de l'entreprise

FORMATEUR : Formateur certifié RSE



VALIDATION : Certificat de Réalisation

TARIF : Sur demande

PASSEPORT PREVENTION : informations sur demande

A l'issue de la formation les stagiaires seront capables d'identifier les enjeux prioritaires dans leur organisation et déployer la RSE dans leur organisation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Comprendre les enjeux stratégiques de la RSE dans son organisation
- Traduire la RSE en actions concrètes
- Intégrer la RSE dans l'opérationnel
- Suivre et améliorer la performance RSE opérationnelle

PROGRAMME DE LA FORMATION :

Les enjeux de la RSE

- Découverte et définitions de la RSE
- Comprendre la stratégie RSE de son organisation
- Décliner la stratégie RSE au niveau opérationnel

Déployer la stratégie RSE :

- Décliner les objectifs RSE dans son métier
- Décarboner son organisation et son service
- Mettre en place des actions concrètes
- Hiérarchiser les actions
- Piloter les indicateurs de suivi pertinents et ajuster les actions
- Tendre vers l'amélioration continue

Accompagner le changement et l'engagement :

- Comprendre le rôle du manager
- Mobiliser les équipes autour des objectifs RSE
- Apprendre à communiquer autour de la RSE

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

Apports de connaissances théoriques et techniques, échanges de pratiques, ateliers collaboratifs et ludopédagogie.

MODALITES D'EVALUATION

Evaluation des connaissances théoriques et des compétences pratiques donnant lieu à la remise d'un certificat de réalisation en fin de formation.



PUBLIC CONCERNE : encadrement, manager, responsable métier

PRE-REQUIS : Cette formation ne nécessite pas de prérequis

EFFECTIFS : 2 mini à 10 pers. maximum



DUREE : 1/2 journée (3h30)

FORMATION : En présentiel, sur le site de l'entreprise

FORMATEUR : Formateur certifié RSE



VALIDATION : Certificat de Réalisation

TARIF : Sur demande

PASSEPORT PREVENTION : informations sur demande

A l'issue de la formation les stagiaires seront capables de définir les enjeux RSE propres à leur organisation et d'agir en cohérence avec la stratégie RSE.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Comprendre les enjeux stratégiques de la RSE dans son organisation
- Identifier les impacts de son activité
- Mettre en place des actions en lien avec la stratégie RSE de son organisation

PROGRAMME DE LA FORMATION :

Les enjeux de la RSE

- Comprendre l'intérêt de la RSE
- Comprendre les impacts de son activité
- Comprendre l'importance de son rôle dans la démarche RSE

Agir au quotidien :

- Appliquer des comportements responsables au travail (en lien avec des situations concrètes)
- Identifier les freins et les lever
- Identifier les actions concrètes et bonnes pratiques professionnelles dans son quotidien
- Identifier des écogestes
- Proposer des actions, des améliorations ou des engagements

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

Apports de connaissances théoriques et techniques, échanges de pratiques autour de situations concrètes, ateliers collaboratifs et ludopédagogie.

MODALITES D'EVALUATION

Evaluation des connaissances théoriques et des compétences pratiques donnant lieu à la remise d'un certificat de réalisation en fin de formation.



PUBLIC CONCERNE : tous les salariés

PRE-REQUIS : Cette formation ne nécessite pas de prérequis

EFFECTIFS : 2 mini à 10 pers.
Maximum (au-delà nous contacter)



DUREE : 1/2 journée (3h30)

FORMATION : En présentiel, sur le site de l'entreprise

FORMATEUR : Formateur certifié RSE



VALIDATION : Certificat de Réalisation

TARIF : Sur demande

PASSEPORT PREVENTION : informations sur demande

Contact pour plus de renseignements :

Delphine Hun

Responsable de formation

Référente handicap

Site web : www.agence-delphinehun.fr

Courriel : delphine.hun@outlook.fr

Téléphone : 06.86.00.16.96



delphine.hun@outlook.fr
www.agence-delphinehun.fr – 06 86 00 16 96
 64430 Urepel
 Siret : 844 374 983 00022



DelphineHun
 agence